

## ETUDIANTS ou FUTURS ETUDIANTS FRANCAIS de MONACO

### 1.PARCOURSUP EN QUELQUES DATES

**Vous passez le bac en 2020** : « **Parcoursup** » (plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France) en quelques dates :

- du 20 décembre 2019 au 22 janvier 2020 : découverte des formations
- du 22 janvier au 12 mars 2020 inclus : inscription et formulation des voeux
- du 13 mars au 2 avril 2020 inclus : Confirmation des vœux ;
- du 19 mai au 17 juillet 2020 : Phase d'admission

Pour en savoir plus : rendez-vous sur : [https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=cest\\_quoi](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=cest_quoi)

### 2.DEMANDE DE BOURSE

Les étudiants et les futurs étudiants ont jusqu'au **15 mai 2020** pour effectuer en ligne leur demande de bourse en France ou de logement en résidence universitaire en vue de la rentrée universitaire 2020.

**Le Dossier Social Etudiant (DSE) est un dossier unique pour faire votre demande de bourse et/ou de logement CROUS en ligne.**

Le Dossier Social Etudiant doit être constitué chaque année. **L'étudiant, ou futur étudiant, doit faire sa demande par internet du 15 janvier au 15 mai**, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

La demande de DSE doit obligatoirement être faite durant la période réglementaire, même si l'étudiant n'a pas tous les éléments d'appréciation de sa situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Vous devez vous connecter sur : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

**Pour connaître vos droits**, rendez-vous sur : <https://simulateur.lescrous.fr>

Pour les candidats qui souhaitent s'inscrire dans les **formations sanitaires et sociales** : les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux étudiants inscrits dans les établissements dispensant ces formations agréées et financées par les régions. Renseignez-vous directement auprès de l'établissement choisi.

**ATTENTION** :

**- les étudiants français résidant à Monaco et poursuivant des études en France qui souhaitent faire une demande de bourse à Monaco, doivent obligatoirement, en parallèle à leur candidature auprès de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des**

## Études - Bourses

Écrit par CG

Mercredi, 04 Mars 2020 21:42 - Mis à jour Jeudi, 05 Mars 2020 00:28

---

**Sports (DENJS) de Monaco, effectuer une demande de bourse en France au plus tard le 15 mai 2020 : le justificatif des résultats de leurs démarches leur sera demandé dans le cadre du dossier de demande de bourse à Monaco ;**

**- les demandes de bourses (en France et à Monaco) sont à renouveler chaque année.**

Pour faire une demande de bourse à Monaco, rendez-vous sur :

<http://service-public-particuliers.gouv.mc/Education/Allocations-aides-et-bourses>

**Complément d'information :**

[https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.htm](https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html)  
!